



ISVV
INSTITUT DES SCIENCES
DE LA VIGNE ET DU VIN
BORDEAUX AQUITAINE

 université
de **BORDEAUX**

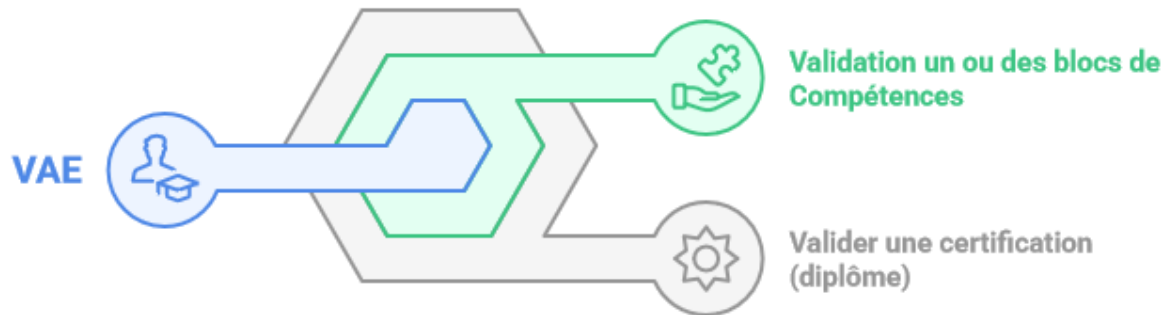
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- **Diplôme national d'œnologue (DNO)**
RNCP36955
- **Licence Professionnelle - Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires, parcours œnotourisme (LPOT)**
RNCP 29982

Quels sont les diplômes accessibles à la VAE ?

Qu'est-ce que la VAE

C'est un dispositif qui permet de valider une certification (diplôme) inscrite au RNCP ou de valider des **blocs de compétences** grâce à l'expérience.



grâce à votre expérience

Conditions pour pouvoir entamer une démarche VAE

Quel que soit votre niveau de qualification et les diplômes déjà obtenus, pour demander une VAE, il faut :




- avoir exercé une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim), non salariée (artisan, commerçant etc.), bénévole ou de volontariat, une activité sportive dès lors que vous êtes inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau en lien avec le cœur du métier visé

OU

- avoir exercé des responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en lien avec le cœur du métier visé

TARIFS

Les tarifs s'appliquent pour tous les statuts : salariés, demandeurs d'emploi, particuliers... Aucun droit d'inscription n'est demandé.

 Examen de faisabilité	 Instruction du dossier VAE	 Accompagnement
200 € Coût pour le service d'évaluation de faisabilité	950 € Frais pour l'instruction du dossier et l'organisation du jury.	900€ Soutien facultatif pour la préparation du dossier et l'assistance au jury.

Identifier ses besoins

Identifier les compétences acquises

Test autopoisonnement



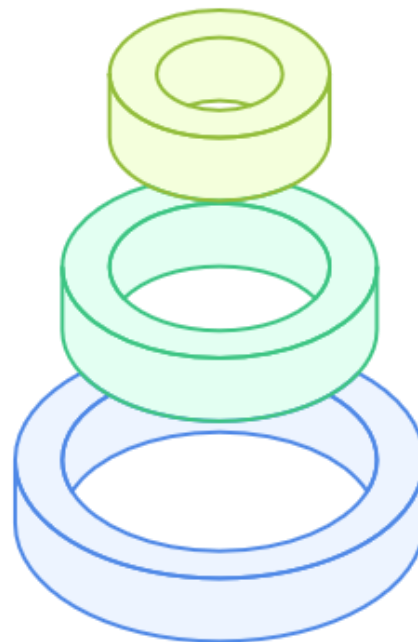
Évaluer l'Engagement

Durée moyenne 8 à 14 mois



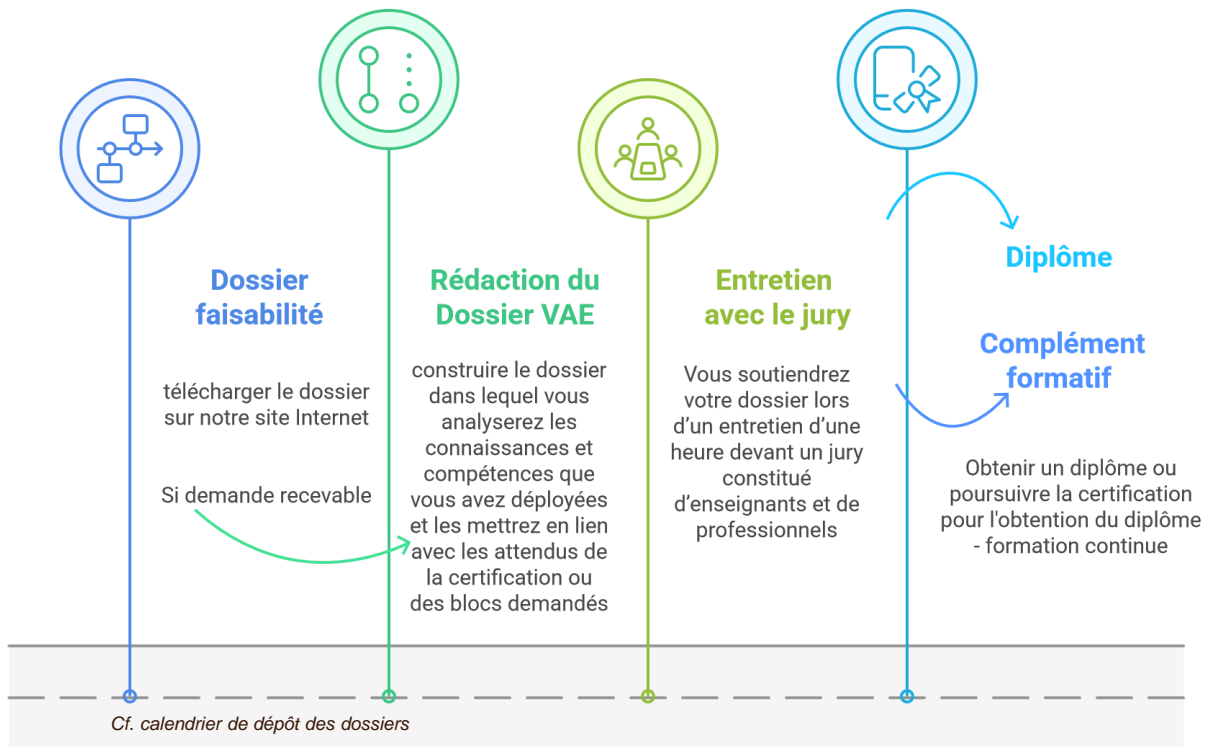
Identifier la Certification

Déterminer la certification ou les blocs de compétences à valider pour répondre à vos objectifs



S'engager dans la démarche

Processus de Validation des Acquis de l'Expérience



Validation totale/ Validation partielle

Que se passe-t-il en cas de validation totale ?

Vous devrez payer les droits d'inscription à l'université de Bordeaux correspondant à la certification ou au bloc de compétence, puis l'ISVV vous délivrera le diplôme.



Que puis-je faire en cas de validation partielle ?

Vous pouvez vous inscrire à l'université pour compléter votre formation ou poursuivre la certification dans le cadre de la formation continue pour une rentrée l'année universitaire suivante.

Qu'est-ce que je recevrai après ?

Une attestation de certification des blocs de compétences validés ou le diplôme vous sera délivrée par l'ISVV.

